



Permis de feu



Interdiction
de fumer



Vérification
des installations
électriques



Conformité
et utilisation
des extincteurs



Entretien
des abords
des bâtiments



C H A R T E P R É V E N T I O N I N C E N D I E

Risque incendie :

La vigilance, c'est l'affaire de tous



Le risque de sinistre : un vrai danger pour votre activité

Le risque est partie intégrante de la démarche du chef d'entreprise. Pour autant, le développement dans la durée de votre activité impose d'apprécier les risques auxquels elle est confrontée, et de les maîtriser.

Parmi l'ensemble des risques auxquels vous pouvez vous trouver confronté, l'incendie figure comme l'un des incidents les plus déstabilisants pour l'entreprise :

**1 ENTREPRISE SUR 2
DOIT ARRÊTER SON
ACTIVITÉ APRÈS UN
SINISTRE INCENDIE**

Les dommages matériels subis peuvent être très élevés : reconstruction d'un bâtiment, remplacement des outils de production et des systèmes d'information, reconstitution des stocks ...

Mais de plus, les pertes immatérielles, difficiles à évaluer, peuvent s'avérer encore plus pénalisantes pour l'entreprise : pertes liées à l'arrêt de la production (perte d'exploitation, manque à gagner, location d'un local, d'équipements), indemnités de déplacement des salariés, perte de part de marché, temps commercial consacré à maintenir la clientèle, frais de publicité de gestion de crise.

Savez-vous qu'une partie non assurable de ces pertes sera toujours à la charge de votre entreprise ?

**Besoin d'une information complémentaire ?
N'hésitez pas à contacter votre Agent Général AXA,
il est votre interlocuteur privilégié.**

AXA figure tout naturellement, par son expérience et son approche de la gestion des risques très complémentaire de celle du chef d'entreprise, parmi les professionnels les plus compétents pour contribuer à la pérennité de votre activité.

Votre Agent Général est proche de vous : il connaît votre situation, vos responsabilités et vos objectifs. Spécialiste de l'assurance des entreprises, il vous aide aussi à mieux maîtriser vos risques, notamment en étudiant avec vous les mesures de prévention adaptées aux spécificités de votre métier.

**Pour mener à bien votre politique de prévention,
nous mettons à votre disposition des outils adaptés à
la gestion du risque incendie, regroupés au sein de la
Charte Prévention Incendie.**



Permis de feu



Interdiction
de fumer



Vérification
des installations
électriques



Conformité
et utilisation
des extincteurs



Entretien
des abords
des bâtiments



Vous diminuez vos risques de sinistres

■ L'incendie peut toucher toutes les entreprises, mais les dommages subis ne connaissent ni la même fréquence, ni la même gravité, selon le niveau d'anticipation du risque.



■ L'analyse de vos besoins suit donc deux axes complémentaires :

- > Les mesures de prévention permettant de réduire la fréquence de survenue d'un incendie.
- > Les mesures de protection permettant de diminuer la gravité d'un sinistre.

■ Les moyens de protection, de détection et de contrôle permettent non seulement de réduire le risque incendie ou d'explosion, mais aussi le coût de vos assurances.

L'accord gagnant

AXA vous fait bénéficier de tarifs préférentiels et de son expérience acquise auprès des PME, pour vous conseiller efficacement.

Charte Prévention Incendie signifie pour nous des engagements réciproques :

■ Vous choisissez, avec nous, d'engager votre entreprise dans la mise en place de 5 mesures de prévention et de protection identifiées comme des causes majeures d'incendie :

- > Mise en place d'une procédure de permis de feu.
- > Vérification des installations électriques.
- > Entretien des extincteurs et optimisation de leur condition d'utilisation.
- > Interdiction de fumer.
- > Entretien des abords de vos bâtiments.

■ Ces actions, peu coûteuses à mettre en place, présentent pour vous de nombreux avantages réunis dans la Charte Prévention Incendie AXA.



■ Nous vous apportons les solutions qui vous permettent de mieux maîtriser à la fois votre prime d'assurance et votre risque incendie.

■ Un "Etat des lieux prévention incendie" vous aidera à faire régulièrement le point sur la sécurité incendie au sein de vos locaux.



Permis de feu



Interdiction de fumer



Vérification des installations électriques



Conformité d'utilisation des extincteurs



Entretien des abords des bâtiments



PROTECTION FINANCIÈRE

©AXA 2004

Un CD-Rom pour effectuer un état des lieux de votre risque et vous accompagner dans la mise en place de mesures de prévention adaptées

■ Vous allez découvrir que le risque incendie concerne toutes les entreprises, quelle que soit leur activité :

- > Vous entreposez des marchandises.
- > Vous disposez d'un local technique.
- > Votre site possède des locaux administratifs.

> La plupart des questions sont illustrées par des informations vous facilitant la définition d'un programme d'action.

■ Une synthèse vous donne une photographie du niveau de prévention dans votre entreprise.

■ Un kit de réunion vous permet d'animer la prévention au quotidien avec vos salariés.

Que vous propose le CD-Rom "Prévention du risque incendie" ?

■ Un état des lieux du risque personnalisé.

■ Une liste de questions classées par grand thème vous permet de couvrir les principales causes d'incendie dans votre entreprise.

- > A chaque question vous répondez très simplement par "oui" ou par "non", et vous identifiez ainsi les pistes prioritaires pour améliorer encore la prévention incendie dans votre entreprise.



Votre information pour être au fait des normes de sécurité

Comment améliorer durablement la sécurité de vos salariés, la protection de vos biens et donc la pérennité de votre activité ?

■ Les mesures de prévention/protection présentées, dans un document réalisé à votre intention, ont permis à de nombreuses PME/PMI comme la vôtre de réduire significativement leur risque incendie.

- > **Mise en place d'une procédure de permis de feu.**
- > **Respect de l'interdiction de fumer sur le lieu de travail.**
- > **Vérification des installations électriques.**
- > **Utilisation efficace de vos extincteurs.**
- > **Entretien des abords de vos bâtiments.**
- > **Prévention de la malveillance.**
- > **Systematisation des visites internes de sécurité.**
- > **Rangement et entretien des locaux.**



■ Pour faciliter leur mise en œuvre, des recommandations simples et pratiques, ainsi que des liens utiles, complètent votre information sur les mesures préconisées.

Tous les moyens nécessaires pour vous accompagner

4 affiches pour sensibiliser et informer vos salariés

■ Destinées à être apposées sur leur lieu de travail, elles visent à sensibiliser vos collaborateurs. Chaque affiche les interpelle grâce à une lecture en deux temps, à la fois attrayante et informative grâce à plusieurs niveaux d'accroches et à un vocabulaire simple.

■ Elles communiquent autour des actions susceptibles d'être plus directement placées sous la responsabilité de vos équipes, en rappelant succinctement les instructions concernant les comportements qu'il convient d'adopter.

Les enjeux de la prévention incendie

> Votre démarche, associée à la prise de conscience par vos salariés des risques et de leurs conséquences, vous permettra tous ensemble de réduire le risque incendie.

Le permis de feu

- > Quand remplir le document ?
- > Qui le signe ?
- > Que précise le document ?

La propreté des locaux

- > Comment prévenir la survenance d'un sinistre ?
- > Comment éviter la propagation d'un feu à l'intérieur des locaux ?
- > Quelles sont les règles simples pour entretenir vos locaux ?

L'entretien des abords

- > Quels sont les matériaux combustibles à éloigner en priorité de vos bâtiments ?
- > Comment éviter la propagation d'un incendie qui se déclare à l'extérieur de vos locaux ?
- > Quelles sont les règles simples pour entretenir l'environnement immédiat de l'entrepôt ?



Les documents suivants pourront vous être demandés par votre assureur pour évaluer votre risque incendie



**> Installations électriques :
le certificat Q18**

Réalisé par un organisme agréé, il atteste le niveau de maîtrise du risque électrique. Effectué annuellement, un tel contrôle indique les travaux nécessaires à réaliser sur votre installation électrique.

**> Thermographie :
le certificat Q19**

En complément de la vérification annuelle des installations électriques, des contrôles par thermographie pourront être demandés. Ils seront effectués par un opérateur dont les compétences sont attestées par le CNPP*.

**> Extincteurs :
le certificat Q4**

Le certificat Q4, délivré par une entreprise certifiée, garantit la qualité de l'installation de vos extincteurs.

*Centre National de Prévention et de Protection.

Un réseau de prestataires à votre service

- **Le Réseau Prévention Services AXA**, c'est pour vous la disponibilité d'un réseau de prestataires sélectionnés pour leur expérience et la qualité de leurs interventions.
 - **Certifiées APSAD, ces entreprises sont les seules habilitées** à délivrer des certificats de conformité destinés aux assureurs. Vous avez ainsi la garantie que leurs préconisations seront respectées.
 - **La mission essentielle de notre réseau** est de vous accompagner dans la mise en place et le suivi de la Charte.
- Vous les sollicitez pour réaliser vos prestations réglementaires et conventionnelles, en accord avec les mesures de prévention préconisées dans le cadre de la Charte de Prévention Incendie :
 - > Certificat attestant le niveau de maîtrise du risque électrique.
 - > Certificat garantissant la qualité de l'installation de vos extincteurs.



Les 6 points clés de la prévention incendie

Qu'est-ce qu'une démarche de gestion des risques ?

Une démarche de gestion des risques consiste à analyser les accidents susceptibles de provoquer des dommages qui remettraient en cause les capacités de développement de votre entreprise. Le but principal est d'éviter ou de limiter les conséquences de certains dommages et de faciliter ainsi la pérennité de votre activité. C'est par essence une démarche qui s'inscrit dans la durée.

Comment conduire une démarche de gestion des risques ?

Il s'agit avant tout, pour vous, d'une démarche structurée, de bon sens, appliquée au traitement des risques dans votre entreprise. Conduire une telle démarche nécessite de suivre quelques étapes clés :

- > Identifier les circonstances possibles, comprendre les risques associés à l'exercice de votre activité et évaluer la nature et la gravité des dommages que vous pouvez subir.
- > Choisir la technique la plus appropriée pour contrôler le risque, soit en évitant qu'il ne survienne (prévention) soit en limitant les conséquences des dommages (protection).
- > Prévoir le financement des conséquences économiques du sinistre et choisir, avec votre assureur, les garanties adaptées à votre cas.

Qu'est-ce qu'un incendie ?

Une combustion, c'est-à-dire une réaction chimique entre un combustible et l'air ambiant, sous l'effet d'une énergie (flamme). Certaines conditions peuvent activer le phénomène : non-entretien des abords, proximité des bâtiments entre eux, conditions de stockage des matériaux utilisés dans la construction.

Ces éléments entrent dans l'appréciation du risque par l'assureur : l'acceptera-t-il et à quel coût ?

Quels peuvent être, dans une entreprise, les matériaux combustibles ?

Matériaux constitutifs de bâtiments et d'installation : structures en bois, matériaux d'isolation acoustique et thermique,

matières premières, produits en cours de fabrication et finis. Gabarits, modèles, liquides inflammables et emballages. Déchets de fabrication.

Quelles sont les principales sources d'incendie ?

- > L'énergie électrique : mauvaise conception ou utilisation des installations et matériels électriques (des câbles défectueux peuvent être à l'origine de courts circuits).
- > Les installations de chauffage de locaux ou de processus industriel.
- > Les travaux par points chauds.
- > La foudre.
- > L'électricité statique.
- > L'échauffement entre deux pièces métalliques.

L'essentiel des actions de prévention/protection vise à contrôler les sources d'énergie. AXA dispose d'une équipe d'ingénieurs spécialisés dans l'appréciation de ce risque. Effectuer une visite de risques ensemble instaure un dialogue qui permet de réduire le risque.

Pourquoi effectuer des visites internes de sécurité ?

L'objectif recherché est de prévenir la survenance d'un incendie et d'en limiter la propagation.

Un contrôle régulier et formalisé des moyens de prévention et de protection existants permet de sécuriser votre établissement.

Quels sont les points prioritaires à contrôler ?

- > Rendre les locaux accessibles aux services de secours.
- > Respecter l'interdiction de fumer.
- > Eloigner les stockages extérieurs combustibles.

Formaliser les contrôles

- > Utiliser une check-list reprenant les points de contrôle essentiels.
- > Respecter une fréquence mensuelle des contrôles.

Dès aujourd'hui, découvrez avec nous " Les Solutions AXA Entreprise "

Animer vos Hommes – **Protéger votre Activité** – Optimiser vos Finances



Multirisque Entreprise



Responsabilité Civile Entreprise



Atouts Parc



Environnement Entreprise

Les Consaires - Ref : 460 073 - 10/04 - Imp. AXA - Crédits Photos : Getty Images

<http://entreprise.axa.fr>

Votre Agent Général AXA



AXA France IARD SA au capital de 214799030 € - 722057460 R.C.S Paris - **AXA Assurances IARD Mutuelle**. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775699309. **AXA Courtage Assurances Mutuelle** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572 - Sièges sociaux : 26, rue Drouot 75009 Paris. Entreprise régie par le code des assurances.

Vivre Confiant